



Cabinet du ministre d'État

Paris, le 24 février 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des actions en faveur de la chasse depuis 18 mois

Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et **Charles-Henri de PONCHALON**, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, ont évoqué au cours d'une rencontre **les mesures en faveur de la chasse mise en œuvre par le gouvernement**. Ils ont dressé un bilan d'ensemble pour les derniers 18 mois, en mettant en avant le principe d'une chasse durable, intégrée aux territoires et en phase avec les autres acteurs ruraux. L'octroi **d'une décade de plus de chasse à l'ouverture et à la fermeture pour une majorité d'espèces chassées**, dès lors que le droit européen et l'état de conservation des espèces le permettent, la mise en place de **la table ronde sur la chasse**, présidée par le député Jérôme BIGNON, et la mise en place du **groupe d'expert sur les oiseaux et leur chasse et le principe d'une gouvernance scientifique de la chasse** constituent des avancées importantes. La convention entre l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui place la police de l'environnement sous l'autorité des préfets sera signée avant le 10 mars : c'était là une demande de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Le ministre d'Etat s'est félicité à cette occasion de **l'élection d'Henri SABAROT**, président de la Fédération départementale des chasseurs de Gironde, et vice-président de la Fédération Nationale des Chasseurs, à la présidence du Conseil d'Administration de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le ministre d'Etat et le président ont également identifié ensemble des actions prioritaires pour les prochaines semaines, comme **le lancement d'un plan national de régulation des sangliers** et la mise en place d'ici mai 2009 d'une concertation sur **la généralisation des PMA** (prélèvements maximum autorisés).

Par ailleurs, Jean-Louis BORLOO, après avoir écouté les arguments du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a considéré que l'arrêté du 2 décembre 2008 concernant **la Martre et la Belette** n'avait pas été pris conformément aux principes qui régissaient la table ronde sur la chasse animée par le député Jérôme BIGNON. De plus, il lui est apparu nécessaire de disposer des résultats d'une étude scientifique que le Muséum National d'Histoire Naturelle rendra le 15 mai, et du rapport demandé au député Pierre LANG sur ce sujet. Dans l'attente d'une nouvelle discussion sur ces bases au sein de la table ronde chasse réunissant les chasseurs et les associations de protection de la nature, **l'application de cet arrêté sera suspendue.**

Jean-Louis BORLOO, a indiqué que « **la chasse fait partie intégrante du projet de développement durable des territoires et du Grenelle Environnement.** Il nous faut une chasse responsable et acceptée par tous. Au delà des questions liées au gibier d'eau, la gestion des ongulés, et notamment du sanglier, est une priorité. Nous allons travailler avec les fédérations de chasseurs et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage pour **mettre en place dès ce printemps une concertation sur l'économie de la chasse et les missions croisées de l'ONCFS et des fédérations ainsi que leur financement** ».

Il a annoncé par ailleurs qu'il signerait, avec la Commission Européenne, **le guide interprétatif sur la chasse**, fruit d'une collaboration des chasseurs et des associations de protection de la nature au niveau européen, si possible avant l'assemblée générale de la Fédération nationale des Chasseurs à laquelle il se rendra le 18 mars prochain.

Contacts presse :

Benoît PARAYRE	01 40 81 72 36
Frédérique HENRY	01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ	01 40 81 31 73
